

J. Ollivier. *Catalogue de la Chanson populaire bretonne*, pp. 61 et 219.  
 A. Lédan. *Recueil de Chansons imprimées*. Biblioth. Municip. Morlaix,  
 n° 35 379.

§ XIX. *GENEVIEVE de RUSTEFAN* (pp. 266-270).

Dans ses Notes de 1845 (t. II, p. 70), La Villemarqué prétend devoir cette ballade à Catherine Pikan, « pauvre femme » de Nizon; sa mère en revendique également la collecte dans ses « Tables », mais d'une nommée Catel Rouat, elle aussi de Nizon; comme on l'a fait ressortir plus haut (Chap. 3), il doit s'agir, dans les deux citations, d'une même personne.

S'il était besoin de prouver la persistance relativement longue des chants traditionnels, on pourrait choisir comme exemple cette pièce qui, notée entre 1830 et 1840 par M<sup>me</sup> de La Villemarqué, n'était pas encore oubliée dans le pays un siècle plus tard. Le chanoine Pérennès l'a recueillie dans la même localité sous le titre de *Génovéfa Naour* en 1937, et j'ai moi-même réentendu sa vieille chanteuse en 1939. Mises à part les altérations et les interpolations courantes survenues entre temps, elle peut être considérée comme un modèle en matière malléable que l'auteur du *Barzaz-Breiz* aurait retouché à sa guise pour en faire *Geneviève de Rustéfan*. Les noms propres et les situations y sont à peu près les mêmes, et plusieurs vers se trouvent aussi bien dans la version du recueil que dans celle publiée par M. Pérennès dans les *Annales de Bretagne* (1939).

Une telle persistance n'est pas un fait unique — j'ai moi-même entendu, entre 1910 et 1920 des *gwerziou* recueillies au moins trois-quarts de siècle auparavant, entre autres : *L'Héritière de Keroulaz*, *Le Clerc de Lampaul*, *Renée Le Glaz*, *L'Evêque de Pennarstanc*, *Mathurine Troadec*, *Marivonic*, *Kervégan et des Tourélles*. Mais, précisément, elle peut faire douter que les trente-trois pièces historiques que La Villemarqué aurait découvertes entre 1840 et 1845 avaient virtuellement disparu lorsque d'autres s'avisèrent de les rechercher, quinze à vingt ans plus tard...

En plus de la version du chanoine Pérennès, *Geneviève de Rustéfan* a pour pendants celles de Luzel : *Jeanne Le Judec* et *Jeanne Le Marrec* dans les *Gwerziou*. Le thème de ces différentes pièces est celui d'une jeune fille dont les caprices se portent de préférence sur de jeunes clercs, et qui, n'ayant pu détourner l'un d'eux de la prêtrise, meurt de chagrin le jour de sa première messe. Mais, pour des raisons faciles à déceler, La Villemarqué a introduit dans la sienne une strophe dans laquelle il est dit que

« Messire Iann Flécher est recteur maintenant au bourg de Nizon. »

Ce qui permettait à l'annotateur de faire remonter la ballade à une époque antérieure à 1500, et cela parce qu'aucun Flécher ne figure dans la liste des recteurs de la paroisse postérieurement

à cette date. (En fait, cette liste ne remonte pas au-delà de 1549, ainsi qu'il apparaît d'après sa publication dans la notice sur Nizon, au *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, Diocèse de Quimper et de Léon, 1938, p. 47).

Dans la première édition du recueil, l'héroïne Geneviève avait pour patronyme *Le Naour*, nom très répandu dans cette partie de la Cornouaille, également noté par M. Pérennès dans sa version. L'Argument précisait que cette Geneviève Le Naour était l'une des filles du possesseur de Rustéphan, terre noble de Nizon, où se voient encore les ruines d'un ancien château. Mais Pol de Courcy eut vite fait de constater que c'était là une erreur et avertit son ami qu'au xv<sup>e</sup> siècle cette terre appartenait à la famille du Faou et non aux Le Naour. Qu'à cela ne tienne : bien que faisant réellement partie du chant, le nom de Le Naour fut remplacé à partir de 1845 par celui des seigneurs du Faou, sans que cela parût nuire en rien à l'historicité de la ballade.

Cette substitution opérée, le généalogiste, appuyé sur une science rarement prise en défaut, put cependant faire observer que, dans le chant du *Barzaz-Breiz*, les faits ne s'en accordaient pas davantage avec la réalité historique.

« Nous craignons », écrivait-il au tome II de *La Bretagne contemporaine*, en 1864, « que le spirituel auteur (du B.-B.) ne se soit trop avancé dans ses arguments en faisant de cette amante délaissée une fille de Jean du Faou, seigneur de Rustéphan, grand échanson de France en 1470. « Il ne faut pas mettre de poésie dans les affaires », a dit un homme d'esprit que ne récusera pas M. de La Villemarqué (1), et cet aphorisme est surtout vrai en matière de généalogie. Or, on lit dans *l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, que Renée, fille unique de Jean du Faou, épousa 1<sup>o</sup> Louis de Rohan-Guéméné; 2<sup>o</sup> Guillaume de la Marek, fils du *Sanglier des Ardennes*, et qu'elle laissa postérité de ses deux mariages. La ballade de Rustéphan se rapporte donc à une autre époque et à une autre histoire. »

Nous verrons bientôt que, même là où notre auteur a respecté la texture des pièces relativement récentes recueillies par sa mère ou par lui-même, il est la plupart du temps impossible de savoir à quel personnage on a affaire, aussi bien pour ce qui concerne les textes du *Barzaz* que pour ce qui est des versions correspondantes dans les autres recueils.

---

(1) Chose inattendue, Pol de Courcy emprunte cette citation au père de La Villemarqué lui-même, qui collabora à la réédition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée. Dans ses notes à l'article NIZON de cet ouvrage, t. II, p. 244 (faussement numérotée 344), l'ancien député du Finistère semble traiter les prétentions de son fils à la généalogie, en relation avec le folklore, en quantité négligeable quand il déclare à propos de Rustéphan, et ayant fait allusion à la ballade :

« On s'en tiendra donc ici à des recherches purement historiques sur l'origine, l'antiquité et les possesseurs de ce château... ».

## Bibliographie de GENEVIEVE de RUSTEFAN.

- Dictionnaire de Bretagne* (Ogée), Nouvelle édit., t. II, p. 244 : art. *Nizon*.
- F.-M. Luzel. *Gwerziou*, t. I, pp. 406-416 : *Jeanne Le Judec* (2 vers.); *Jeanne Le Marrec*.
- Colonel Bourgeois. *Jeanne Le Marec*, dans le *Bulletin de la Sté Académique de Brest*, 1888-18 6, pp. 98-107.
- Pol de Courey. *La Bretagne contemporaine*, t. II, p. 34.
- L. Herrieu et M. Duhamel. *Chansons populaires du Pays de Vannes*, p. 1 : *Je ne serai ni prêtre ni moine* (fragment).
- L. Le Guennec. *Nos vieux manoirs à Légendes*, pp. 97-98.
- H. Pérennès. *Annales de Bretagne*, 1939, pp. 108-113 : *Génovéfa Naour*.

## § XX. NOTRE-DAME du FOLGOAT (pp. 272-280).

Les Notes de cette ballade font savoir que c'est « l'une des plus populaires de Bretagne ». Ce devait être exact au siècle dernier, si l'on en juge d'après le nombre des versions qui en ont été notées. Dans la mesure où elles concordent entre elles et sont assez complètes, elles roulent sur le thème des ordalies — jugements de Dieu en usage un peu partout en Europe jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre. On voit soumettre à ce jugement une jeune fille accusée à tort d'avoir donné le jour à un enfant et de l'avoir tué pour cacher sa faute. Ni le bourreau chargé de la pendre au gibet, ni les flammes d'un bûcher, n'ont raison de sa vie et de sa chair innocente. Elle le doit tantôt à l'intervention de Notre-Dame du Folgoat, tantôt à celle de N.-D. du Bourglanc ou de Goulven.

Luzel n'a pas recueilli moins de sept pièces, dont certaines très incomplètes, où se retrouvent les mêmes strophes ou les mêmes expressions que dans celle de notre recueil, bien que les noms propres y soient tout différents. La collection de Penguern en contient deux autres, et François Vallée en a publié une supplémentaire, remarquablement étoffée, recueillie dans les Côtes-du-Nord (*Annales de Bretagne*). Mais le même sujet se trouve développé dans d'autres littératures orales, par exemple dans un chant catalan intitulé *San Jaime de Galicia*, inséré dans les *Cansons de la Terra*, recueil dû à Francesh Pelan Briz et Candi. Il y est question, comme dans certaines versions bretonnes, d'un chapon rôti qui se met à chanter dès que l'on révoque en doute la parole du héros de la pièce. Et rien ne prouve que l'ensemble de celles qui ont été trouvées en Basse-Bretagne ne provienne pas, par le canal du pays Gallo, de chants composés dans d'autres provinces, et adaptés au goût des auditeurs par des rimeurs de *gwerziou*.

La Villemarqué n'assigne pas de date précise à sa ballade, se contentant de noter qu'elle est nécessairement postérieure à la fondation de la collégiale du Folgoat par le duc Jean V, et la place dans son ouvrage immédiatement avant *Les Ligueurs*. Un petit détail s'oppose à une telle datation : *Marie Fanchonik*, nom de l'héroïne